

Points généraux

- **Le vote électronique** ne devrait pas être envisagé pour le grand public à moins et jusqu'à ce que le système puisse garantir qu'il n'y a aucune possibilité de voter deux fois et qu'il y ait un registre complet et transparent aux fins de recomptage.
- Un **référendum** ne devrait être tenu qu'APRÈS plusieurs cycles électoraux suivant l'adoption du meilleur mode sur lequel on peut se mettre d'accord par l'entremise de l'actuel processus du comité consultatif. L'actuel gouvernement a le mandat de réformer l'actuel mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) sans référendum, ainsi que l'obligation morale de le faire en consultation avec toutes les autres parties et les citoyens d'une façon largement perçue comme équitable et approfondie.

Réformes proposées à notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour

- un objectif principal de la réforme devrait être la **réduction des votes perdus** (ceux qui ne contribuent pas à l'élection de représentants donnés) de moitié ou plus des votes exprimés actuellement à une proportion proche de zéro [*efficacité + légitimité; participation*]. Le système uninominal majoritaire à un tour du Canada mène souvent au fait qu'une minorité de votes permet d'élire des gouvernements majoritaires, qui perdent les élections après plusieurs mandats, ce qui entraîne des changements spectaculaires d'orientation. Un système « de rechange » (scrutin préférentiel dans des circonscriptions uninominales) ne résout pas ce problème.
- **La représentation des partis** est également importante, puisque les partis politiques sont devenus essentiels pour la préparation des plateformes politiques, les alliances politiques continues et l'organisation du gouvernement de façon à ce que les choses soient faites. Des partis minoritaires solides dans de nombreuses circonscriptions et des groupes nationaux dispersés représentant des sections importantes de l'électorat (p. ex. les électeurs autochtones, les verts) sont systématiquement sous-représentés au sein du Parlement. [*efficacité + légitimité; participation*].
- Les systèmes de **représentation proportionnelle (RP)**, menant souvent à des gouvernements de coalition, ont entraîné dans la plupart des pays une gouvernance stable tant qu'on reste attentif aux besoins des diverses populations représentées. Les partis apprennent à travailler ensemble et les changements d'orientation soudains et exagérés sont évités. Les systèmes électoraux de **RP** permettent d'élire un **pourcentage beaucoup plus élevé de femmes** que le système de SMUT ou les systèmes de rechange. [*efficacité et légitimité; participation*]
- Pour les raisons ci-dessus, un **système de RP adéquat est fortement préférable** tant au SMUT qu'aux systèmes de rechange en ce qui a trait à la représentation tant des choix des électeurs que les préférences de leur parti. * **Les trois systèmes suivants seraient nettement plus représentatifs des électeurs canadiens que l'actuel SMUT ou un système de rechange, et seraient par conséquent préférables.** Ils assureraient tous [*+efficacité et légitimité et participation*] et l'intégrité pourrait être assurée, comme avec notre système actuel.

1. Le système de **représentation proportionnelle mixte (RPM)**, par lequel chaque électeur a deux votes – un pour un député local (SMUT) et l'autre pour un parti à choisir à partir d'une liste connue) fonctionne bien tant pour les candidats locaux que pour les partis. L'Allemagne et la Nouvelle-Zélande ont adopté ce système.
2. Le système de **scrutin à vote unique transférable (VUT) dans des circonscriptions plurinominales**, par lequel les scrutins préférentiels (1 par électeur) sont utilisés pour élire deux représentants ou plus par circonscription, réduit au minimum les votes perdus et mène probablement à une meilleure représentation des questions locales et participation des électeurs. Il améliore la représentation des partis, mais bon nombre n'atteignent pas le niveau de la RPM et du scrutin proportionnel binominal concernant ce facteur. Le VUT fonctionne bien dans les petites circonscriptions plurinominales où les candidats sont connus. C'est également un système simple sur le plan administratif. [*+Accessibilité et représentation locale*]
3. Mon option préférée est le **scrutin proportionnel binominal (SPB)**, un système canadien récemment conçu qui combine le SMUT et les caractéristiques de la RP dans les circonscriptions à deux sièges; il est également efficace en ce sens qu'il réduit remarquablement les votes perdus, mais assure aussi la représentation proportionnelle des partis. Chaque parti peut proposer un ou deux candidats par district, donc tant le gagnant dans le cadre du SMUT que le deuxième représentant choisi peuvent être du même parti. Les indépendants peuvent également se présenter. Les électeurs ne déposent qu'un seul bulletin. Le deuxième représentant est habituellement le candidat classé deuxième, souvent issu d'un parti différent. Cependant, en tant que groupe, les deuxièmes représentants doivent assurer la distribution totale des sièges proportionnellement aux votes totaux de chaque parti dans l'élection, cela peut varier de temps en temps. (Ce système est en cours d'étude par l'Île-du-Prince-Édouard : <http://www.yourchoicepei.ca/mixte-binominal-compensation>. [*+Accessibilité et représentation locale*])